



Centre Technique Henri Arnaud
50 Route de Saint Priest
69960 Corbas
Tél. : 04-72-51-01-42
Fax : 04-72-51-11-45

Réservation accordée - Remise/Envoyée à l'intéressé[e] le :

Cadre réservé au service

Clé n° :

Remise le :

A :

Signature :

Retour clé le :

FICHE DE RESERVATION SALLE DES FÊTES

La signature de la présente fiche de réservation vaut entière acceptation
du règlement adopté en conseil municipal

MANIFESTATION Prévus le : _____ de _____ h à _____ h

Demande déposée auprès de nos services le

Monsieur – Madame (*ayer la mention inutile*)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Portable :

Association :

Téléphone :

Nom du Représentant :

Portable :

Mail :

Type de manifestation :

Nombre de personnes :

[MAXIMUM 250 PERSONNES]

Au delà, la responsabilité du loueur est engagée.

Remise des clefs par le gardien à 10h00. Occupation de la salle : **MAXIMUM 2h du matin, 22h le dimanche avec nettoyage effectué dès la fin de la soirée car la salle peut-être louée le lendemain. Le vendredi pour les associations uniquement, remise des clés à 18h00. Des états des lieux entrant et sortant seront établis par les gardiens. En cas de non satisfaction, les cautions seront intégralement encaissées avec retenue au prorata des frais engagés par la mairie.**

Nom :

CORBAS, le

Date :

Le Conseiller Délégué au Patrimoine

Lu et approuvé

Signature :

Alain LEGRAS

CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces à joindre au dossier :

- Fiche de réservation dûment remplie et signée**
- Extrait du règlement signé, lu et approuvé**
- Location** : 340 € (deuxième journée consécutive : 160 €)
- Cautions** 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)
160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords
- Attestation d'assurance** au nom et à l'adresse du loueur. Elle doit stipuler les risques locatifs, la date et l'adresse (place Charles Jocteur – 69960 CORBAS) de la manifestation
- Justificatif de domicile** (quittance EDF, téléphone, copie d'un avis d'imposition...)

Le dossier doit être déposé au moins 1 mois avant la manifestation et être complet

- Cas particuliers des associations :
- gratuit quand pas d'entrées payantes
 - 100 € lotos, pokers, tarots et coinches
 - 100 € les 2 premières manifestations avec entrées payantes sur l'année civile
 - 160 € à partir de la 3^{ème} manifestation avec entrées payantes sur l'année civile
 - **RAPPEL** : Pour toutes vos manifestations, pensez à établir votre demande de débit de boissons

Personnes extérieures à la commune :

- Location** : 1 000 €
- Cautions** : 640 € retenue en cas de dégradations de la salle et de ses abords (remboursement graduel)
160 € retenue si nettoyage et rangement non satisfaisant de la salle et ses abords

INFORMATIONS SUR LA SALLE DES FETES

- Un défibrillateur est à votre disposition à l'entrée principale de la salle.
- **L'utilisation des bouteilles de gaz est strictement interdite.** Pas de cuisine sur place. Repas chauds autorisés si véhicule autonome du traiteur.
- Utilisation du scotch au mur formellement interdite
- Le gardien prendra contact téléphoniquement pour la remise des clés et l'état des lieux
- Pour des raisons de sécurité, il est formellement interdit de bloquer les issues de secours ni même de stationner des véhicules devant.